

Conseil de janvier 2014  
en deux parties 31/01/2014 ER La séance du conseil municipal de mardi semblait promise à un doux consensus. Las, la  
par le besoin d'obtenir en urgence deux documents pour finaliser la vente de l'immeuble Senger à la société Forimmo, avait  
deux délibérations qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour initial. Seloncourt dynamique et solidaire, par les voix d'Alain  
Jean-Marie Bart, a rappelé à la majorité municipale l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales stipulant  
e avisé, un jour plein à l'avance, de toute délibération non prévue à l'ordre du jour. La majorité a pris acte. Un conseil munic  
é convoqué pour le lendemain afin de traiter les deux délibérations incriminées. A part cette escarmouche, la séance s'est  
ment. - Le conseil municipal a approuvé la convention tripartite entre PMA et les communes de Valentigney et de Seloncourt  
d'accueil des gens du voyage établie à Valentigney. - L'autorisation d'engager les dépenses d'investissement des restes à  
ce 2013 a été avalisée, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013, ceci avant le vote du budget 2014. - La  
ité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commun entre les services de la commune et du CCAS a été entériné  
donnée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs pour la consultation du contrat d'assurance des  
s du personnel communal. - Après présentation des dernières modifications suite à l'enquête publique, le plan local d'urban  
é, le groupe Seloncourt énergie nouvelle s'abstenant. - Dans le cadre du PLU, l'actualisation du droit de préemption a été v  
ce même cadre, l'obligation de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable a été approuvée.

un sage débat d'orientation budgétaire La préparation du budget 2014, premier de la prochaine mandature, n'a pas fait de v  
du conseil municipal de Seloncourt, mardi. Daniel Buchwalder, premier adjoint délégué aux finances a exposé des orientati  
s entre l'enclume de recettes qui se maintiennent difficilement à 5.716.000 € et le marteau des charges qui continuent  
04.000 €, déterminant un excédent de fonctionnement en nette baisse à 612.000 €. Il est à noter que le gros pavé des rec  
s pour 3.952.000 €, est obtenu par des taux d'imposition qui ne changent pas, soit 10,47 % pour la taxe d'habitation, 19,17  
i et 21,17 % pour le foncier non bâti. **300.000 euros dans les bâtiments** Les recettes d'investissement, dont l'excédent de  
atteindront le montant de 1.590.000 €, grâce à un recours à l'emprunt de 295.000 €. Ce montant sera investi pour 304.000  
0.000 € en voirie, 149.000 € en matériel, 12.500 € dans la vie associative, 26.200 € dans la culture, 26.000 € pour la jeune  
banisme, 60.000 € pour l'environnement et 713.000 € dans le remboursement de la dette. Cette dernière s'élève à 2.591.6  
4, soit 438 € par habitant et sera de 422 € par habitant au 1er janvier 2015. Si on compare cette dette à celle observée dan  
me importance au 31 décembre 2012, elle est inférieure aux moyennes départementale (784 €) et régionale (811 €). D'aut  
lvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaires pour rembourser la totalité de la c  
de 4. Les organismes financiers considèrent que ce ratio est correct s'il est inférieur à dix. **Les réactions de l'opposition** L  
t énergie nouvelle a peu réagi à la présentation de ces orientations budgétaires, conscient de l'effet de ciseau entre recette  
pendant regretté que l'endettement de la commune ait été contenu par la vente d'une partie du patrimoine foncier et déplora  
omme des maladresses de gestion : la viabilisation a posteriori du terrain près du Crédit agricole et l'achat a priori des cellule  
l'immeuble Senger alors qu'un acompte de 20 % est la norme dans ce type de transaction. Le groupe Seloncourt dynamique

, dans le cas où il arriverait aux affaires et sans indiquer les sources de financement, «... il n'en reste pas moins vrai que les seront revues, notamment la création d'emplois aidés, la mise en place de contrats d'apprentissage, un soutien plus important au CCAS... et bien d'autres orientations que nous assumerons de manières différentes ».

(-7258-), (), [Réalisé avec Contrexx® Software](#) &nbsp; &nbsp; Mise à jour:02.05.2014